Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – KIMBERLY KANAYAN N'SIMBA

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 28 mai 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. KIEN donne pouvoir à Mme LE GAL jusque 18h36
Mme PEYRE donne pouvoir à M. CARRERIC
Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h12

Mme DUMONT est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme LOPEZ-LEGOFF

Madame Kimberly Kanayan N'Simba sollicite l'aide de la Ville pour soutenir sa pratique sportive de haut niveau.

Elle a intégré le Pôle France de Basket à l'INSEP (Institut National de Sport de l'Expertise et de la Performance) en septembre 2025.

Elle a débuté la pratique de ce sport au sein de la section basket du Foyer Laïque de Lanester.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

La Ville de Lanester propose un dispositif d'aide aux sportifs de haut niveau, s'appuyant sur les critères suivants :

- Le foyer fiscal doit être situé à Lanester
- Le sportif doit figurer sur une liste de Haut Niveau, ou s'entraîner dans un Pôle fédéral extérieur à la ville.
- Si le jeune n'est pas licencié dans un club lanestérien, il doit pratiquer à un niveau supérieur à celui qui existe sur la commune.
- L'âge limite pour pouvoir bénéficier de cette aide est fixé à 20 ans.

2 niveaux d'aide sont proposés :

- 250 € pour un jeune qui s'entraîne dans un Pôle fédéral
- 500 € pour un jeune qui s'entraine dans un pôle fédéral et inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau.

L'application de ce dispositif aboutit à l'attribution d'une aide de 500 € à Madame Kimberly Kanayan N'Simba

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses art. L 1111-2 et L2121-29,

Vu le dispositif municipal de soutien aux sportifs de haut niveau,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 13 mai 2026,

Considérant la demande de Madame Kimberly Kanayan N'Simba,

Considérant la politique de la ville en faveur de la jeunesse et du soutien à la pratique sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article Unique : **ATTRIBUE** une subvention de 500 € à Madame Kimberly Kanayan N'Simba pour soutenir sa pratique sportive.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)